

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE GATINAIS
SIEGE SOCIAL : 7/9 GRANDE RUE
77940 VOULX

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 DECEMBRE 2012

.....
Le onze décembre deux mil douze à 20 heures 30, le Comité de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Noisy-Rudignon, sous la présidence de Monsieur DROUHIN Jacques, Président, à la suite de convocations adressées par mail le 04 décembre 2012.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Etaient présents : Mmes Liliane PORTIE, Marie-Laure DESANTE, Patricia DEPRESLES,
Mrs François CANTERINI, Pierre MONCLARD, Jean-Claude TOURNIER, Alain MUNOZ, Jacques DROUHIN, Jacques ROUSSEAU, Patrick JACQUES, Philippe LOUGUET, François CRAPARD, Nicolas BOLZE, Gérard ALLAIN, Valéry TISSOT

Avaient donné pouvoir : Mr Freddy BILLARD à Mme Martine TERRIER, Mr Monder AOUADHI à Mme Christelle INACIO

Secrétaire de séance : Mr Pierre MONCLARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2012

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 octobre 2012 est approuvé.

Approbation : **Pour : 17** **Abstention : 0** **Contre : 0**

1. PARTAGE DES BIENS ENTRE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE ET LA COMMUNE DE DORMELLES

Monsieur le Président de la Communauté de Communes informe les délégués titulaires de la nécessité de résilier amiablement le bail emphytéotique établi entre la commune de Dormelles et le District du Bocage aux droits duquel vient désormais la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais.

Ledit bail emphytéotique a été reçu par Maître Jean WACHE, Notaire à Moret Sur Loing le 21 mai 1997, publié à la conservation des hypothèques de Fontainebleau le 16 septembre 1999 volume 1999P numéro 5071. Les biens objet dudit bail consistent en un hangar à usage actuel de salle de sport, sis commune de Dormelles, d'une superficie couverte de 316 m² entièrement clos, comprenant 5 travées, édifié sur un terrain lieudit « Clos Chiquerand » cadastrée section ZH numéro 235 pour 70 ares 9 centiares et numéro 236 pour 4 ares 90 centiares.

Cette résiliation est la conséquence de la délibération de la Communauté de Communes du Bocage en date du 25 novembre 2011 ayant adopté les nouveaux statuts de ladite communauté comportant notamment le retrait de la Commune de Dormelles du territoire communautaire.

Cette résiliation aura lieu moyennant une indemnité correspondant au capital restant dû sur les deux emprunts en cours au 1^{er} janvier 2012, soit un total de 14.167 Euros correspondant tant à la contribution de

la Mairie de Dormelles dans le remboursement des prêts qui doivent être apurés qu'à celle des communes de Thoury-Ferrottes et Flagy.

Il a été décidé que Dormelles verse la somme de 4 722 Euros.

Conséquences de l'entrée en jouissance rétroactive au 1er janvier 2012 :

Remboursements – restitutions à prévoir des frais de la salle des sports de Dormelles payés par la Communauté de Communes du Bocage depuis le 1^{er} janvier 2012 que la commune de Dormelles s'est engagée à reverser :

Electricité, téléphone, gaz, eau, etc...

Après en avoir délibéré, la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais passe au vote :

Approbation : **Pour : 17** **Abstention : 0** **Contre : 0**

La Communauté de Communes du Bocage Gâtinais décide,

- D'approuver la résiliation conventionnelle du bail aux conditions précitées.
- Donne tous pouvoirs au Président pour signer la résiliation de bail emphytéotique, et/ou tous documents nécessaires à la conclusion dudit acte, et faire toutes formalités préalables, payer l'indemnité et les frais liés à la présente opération.

2. INDEMNISATION DE LA COMMUNE DE DORMELLES SUITE A SON RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président de la Communauté de Communes informe les délégués titulaires de la nécessité d'indemniser la commune de Dormelles suite à son retrait du territoire communautaire, pour sa contribution au paiement du prix d'acquisition du bien immobilier sis à Flagy, cadastrée section AC numéros 319, 492, 494 et 496. Ladite acquisition ayant fait l'objet d'un acte reçu par Maître Fabrice FRANCOIS, Notaire à Lorrez-Le-Bocage le 7 juin 2002, moyennant le prix commission d'agence incluse pour négociation immobilière de 38 112,25 Euros.

Le Président propose de retenir la valeur du bien telle qu'elle a été estimée aux termes de l'avis des Domaines en date à Melun du 28 décembre 2011 soit 55 000 Euros.

En conséquence l'indemnité revenant à la commune de Dormelles est fixée au tiers de ce montant (sa part contributive) soit 18 333 Euros.

Après en avoir délibéré, la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais passe au vote :

Approbation : **Pour : 17** **Abstention : 0** **Contre : 0**

La Communauté de Communes du Bocage Gâtinais décide,

- D'approuver cette décision dans son principe et dans ses conséquences, savoir : le montant de l'indemnisation ci-dessus convenue.
- Donne tous pouvoirs au Président pour établir toute convention en ce sens et payer la dite indemnité.

3. PARTICIPATION DES FRAIS D'EAU ET DE GAZ DU LOGEMENT DE FLAGY

Pour information, la Mairie de Flagy loue un logement à un enseignant. Ce logement se trouve au-dessus de l'école maternelle et de ce fait, les frais d'eau et de gaz sont pris en charge par la Communauté de Communes. Le Président propose de demander une participation à l'enseignant pour sa consommation personnelle, à savoir pour une année :

60 m2 d'eau

23 333 Kwh pour les frais de chauffage, sur le prix des factures de l'année en cours.

Approbation : **Pour : 17** **Abstention : 0** **Contre : 0**

4. POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Jacques DROUHIN rappelle la difficulté que la Communauté de Communes rencontre lors d'absence du personnel scolaire et propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique polyvalent qui pourrait servir aux trois groupements scolaires de la Communauté de Communes.

Ce poste pourrait être proposé à un agent qui arrive en fin d'un congé longue maladie et qui devrait être reclassé sur un autre poste, en attendant le résultat de la commission du Comité Médical Départemental.

5. DEMARCHE MAIRIE CONSEILS SUR L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE JEUNESSE

Jacques DROUHIN propose de mener une démarche animée par Mairie Conseils sur l'élaboration d'une politique jeunesse à partir d'avril 2013.

La méthode proposée est la même que la politique de développement économique. Plusieurs réunions permettent d'aborder le sujet sous différents angles. Ensuite, forts de ces regards croisés, les élus établissent collectivement, la politique.

Pour la thématique jeunesse, Mairie Conseils propose de mener la réflexion en quatre étapes : une première phase d'autodiagnostic, une seconde réunion sur l'écoute des professionnels œuvrant dans le champ de la jeunesse, une troisième étape sur l'écoute des jeunes et une quatrième et dernière phase de synthèse pour dégager les grandes pistes d'actions.

La démarche est entièrement gratuite.

Après en avoir débattu, le conseil passe au vote :

Approbation : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

6. OBTENTION DE LA SUBVENTION DE LA REGION POUR LA RESIDENCE D'ARTISTE

La Communauté de Communes a obtenu deux subventions pour l'accueil en résidence d'artiste de Catherine ANNE : 5 000 € de la Région et 5 000 € du Conseil Général. Ces subventions permettront de prendre en charges les dépenses logistiques liées à la résidence d'artiste (frais de transport, d'hébergement et de restauration) et les dépenses d'animations artistiques (interventions de comédiens auprès de l'école de Mr BOISSIERES à Voulx et dans les bibliothèques). La Communauté de Communes participera à cette résidence en mettant à disposition, ponctuellement, son agent de développement et en assurant les frais de communication et de publicité.

En juin 2012, le conseil communautaire avait proposé 5 000 € à la charge de la Communauté de Communes sur le budget 2013.

La résidence d'artiste se passera en deux temps :

1^{er} : Le temps de l'écriture (année 2013)

2^{ème} : Le temps de la création (année 2014)

La Communauté de Communes rencontre quelques problèmes liés au coût de l'hébergement et des défraiements pour les repas ainsi que des difficultés de liaison entre les lieux de travail.

Nicolas BOLZE soumet à la Communauté de Communes de demander au Conseil Général la possibilité de prêter un véhicule à Catherine ANNE lors de ses visites aux écoles puisque cette personne n'est pas véhiculée.

7. MULTIPLICATION DES PROPOSITIONS D'ACHATS DE PRESTATIONS CULTURELLES

Comme suite aux très nombreuses sollicitations d'artistes locaux et régionaux concernant des spectacles tarifés (théâtres, concerts, contes...) sur la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais, le Président souhaite qu'une réflexion soit menée sur 2013 au sein de la commission culture et loisirs afin d'éviter de faire des « coups » médiatiques ponctuels coûteux et sans garantie de succès et propose dans l'attente des travaux de la commission de ne pas donner suite aux diverses propositions.

Après en avoir délibéré, les membres titulaires de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais à l'unanimité approuvent le souhait du Président.

8. DEFINITION D'UNE POLITIQUE SPORTIVE

Jacques DROUHIN et Gérard ALLAIN ont rencontré Emmanuel SUIRE pour finaliser le programme de l'année 2013 et proposent de commencer par l'élaboration d'une politique sportive et de définir une fiche de poste de l'animateur sportif.

9. SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Jean-Claude TOURNIER informe le conseil que la commission culture, sport, loisirs et jeunesse s'est réuni le jeudi 18 octobre 2012 pour définir l'attribution des subventions qui pourraient être versées aux associations de la Communauté de Communes.

- Cour Commune : La commission ne propose pas de subvention, après en avoir délibéré, le conseil pas au vote :
Approbation : Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 17
- Environnement Bocage Gâtinais : la commission propose 200 Euros, le conseil passe au vote :
Approbation : Pour : 3 Abstention : 4 Contre : 10
Le conseil ne verse donc pas de subvention
- Football Club de Flagy : la commission propose 200 Euros, le conseil passe au vote :
Approbation : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0
- Tir à l'Arc Orvannais : la commission propose 400 Euros, le conseil passe au vote :
Approbation : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0
- Société d'Histoire du Bocage Gâtinais : la commission propose 200 Euros, le conseil passe au vote :
Approbation : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0
- Paraph'Théâtre : Pas de subvention, le conseil passe au vote :
Approbation : Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 17

Lors de la préparation du budget primitif 2012, le conseil a prévu des subventions aux associations scolaires, il s'agit désormais d'attribuer nominativement ces subventions :

Compte 6574 « Subventions aux associations » Association USEP école primaire de Voulx pour un montant de 745 Euros

Compte 6574 « Subventions aux associations » Coopérative scolaire école primaire de Voulx pour un montant de 11 165 Euros

Compte 6574 « Subventions aux associations » Association sportive école élémentaire de Voulx pour un montant de 745 Euros

Compte 6574 « Subventions aux associations » Coopérative scolaire école maternelle de Voulx pour un montant de 510 Euros.

Compte 65738 « Subvention fonctionnement autres organismes » Coopérative scolaire de Flagy pour un montant de 400 Euros

Approbation : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

10. ASSURANCES 2013

Avant janvier 2012, la Communauté de Communes du Bocage était assurée auprès de Groupama pour les garanties suivantes : dommages aux biens, la responsabilité générale, la protection juridique, multirisque informatique et bris de machine pour un montant de 4 787,80 Euros.

Au 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes est renommée Communauté de Communes du Bocage Gâtinais. Son périmètre est redéfini et elle étend son domaine de compétences. Par conséquent, les conditions d'assurances ont été modifiées et le contrat d'assurance renégocié.

Une consultation a été menée auprès des assureurs des communes demandant une proposition de devis garantissant les points suivants : la responsabilité civile, la protection juridique et les déplacements professionnels des élus et des agents communautaires, le dommage aux biens et équipements et notamment les dommages liés aux incendies et risques annexes, aux événements naturels, aux dommages électriques, aux dégâts des eaux, aux vols et des actes de vandalisme, la protection multirisque informatique et bris de machine et du mobilier et responsabilité maître d'ouvrage.

L'offre retenue comme la plus adaptée est celle de l'assurance Groupama pour un montant annuel de 4 951 euros.

Approbation : **Pour : 17** **Abstention : 0** **Contre : 0**

11. SITE INTERNET

Jean-Claude TOURNIER informe le conseil que le site internet de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais est mis en ligne depuis quelques jours.

Pour le moment c'est Christophe CHAUDRON et Camille DANET qui sont en charge des textes et photos.

L'adresse actuelle : <http://stage.le-bocage.seine-et-marne.fr/root>

La future adresse : <http://cc-bocage-gatinais.fr>

12. QUESTIONS DIVERSES

Jacques DROUHIN informe le conseil que les locaux du Rased de Voulx vont accueillir très prochainement Camille DANET et Marilyne DAVID, suivra Elisabeth BEGUE et l'animatrice du RAM lorsqu'elle sera recrutée.

Jacques DROUHIN invite les élus à créer une commission du personnel et une commission recrutement.

A la commission du personnel se propose :

Nicolas BOLZE, François CANTERINI, Liliane PORTIE, Jacques DROUHIN

A la commission recrutement se propose :

François CRAPARD, Jean-Claude TOURNIER, Liliane PORTIE, Jacques ROUSSEAU, Jacques DROUHIN

Jacques DROUHIN informe le conseil que l'ouverture du poste d'agent de développement est clos le 13 décembre 2012. Les candidatures vont être étudiées le mercredi 19 décembre 2012.

Suite aux problèmes rencontrés lors des déplacements de Catherine ANNE et les besoins de l'animateur sportif à déplacer le matériel lors de manifestations sportives, le Président propose l'achat d'un véhicule, même d'occasion, à prévoir sur le budget 2013.

L'adhésion au syndicat numérique a été reportée puisque chaque commune doit délibérer sur la convention, il est donc demandé de l'inscrire dans vos prochains conseils municipaux.

Suite à une rencontre avec le Président de l'association AJECTA, il propose un déplacement à Miramas courant janvier 2013 pour vérifier si cet ancien wagon de voyageurs pourrait nous convenir.

La séance est levée à 23h30.

Communauté de Communes du Bocage Gâtinais

Mairie de Voulx 77940

SIRET n° 247 700 479 01022

